

CONFIDENTIEL

Le 1<sup>er</sup> avril 2014

Monsieur Charles Abikhzer ing.



N/Réf. : SYN2013-036

Objet : Enquête sur votre conduite professionnelle

---

Cher Confrère,

Comme vous le savez, j'ai procédé à une enquête sur votre conduite professionnelle relativement à la collusion des firmes de laboratoires dans l'octroi des contrats de la Ville de Montréal.

J'ai analysé votre travail dans ce dossier en fonction des informations que vous m'avez transmises et de celles que j'ai recueillies.

L'enquête visait à déterminer si vous aviez commis des actes dérogatoires dans l'exercice de ses activités professionnelles en :

- Participant à des procédés malhonnêtes et douteux;
- Omettant de s'acquitter de ses obligations avec intégrité;
- Se plaçant en situation de conflit d'intérêts;
- Offrant des avantages dans le but d'obtenir des contrats;
- Négligeant d'ignorer l'intervention de tiers.

Mon analyse visait à évaluer les allégations de manquements à l'intégrité, à l'indépendance de l'ingénieur et à la collusion de firmes de laboratoires. Les informations portées à ma connaissance au cours de l'enquête m'ont amené à la conclusion que vous nous avez dit ne pas avoir été sollicité, donc que vous n'avez pas participé à cette collusion des firmes de laboratoires pour les contrats de la Ville de Montréal.



Considérant ces informations, et surtout votre version, j'ai décidé de fermer le dossier d'enquête et que dans un tel contexte, je ne déposerai pas de plainte au Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Je vous invite toutefois, tel que discuté, à porter une attention spécifique à votre rôle d'ingénieur dans vos actions futures.

Notez cependant que nous nous réservons la possibilité de relancer l'enquête si des informations additionnelles étaient portées à notre attention ultérieurement.

Nous vous prions de recevoir, Cher Confrère, nos salutations distinguées.



Alain Ouellette, ing. MBA  
Syndic adjoint

AO/sl